

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Poincaré devant le Parlement. — L'union des nations latines devant le Reich. — La C. D. R. constate un « manquement ». — L'heure de l'action. — Une lourde responsabilité de l'Angleterre. — Une manœuvre du chancelier Cuno... et des communistes français.

A l'heure où paraîtront ces lignes, M. Poincaré fera, devant le Parlement, une déclaration relative à la Conférence de Paris et au programme français des réparations. On peut présumer que le président du Conseil sera presque unanimement approuvé tant au Sénat qu'à la Chambre : ceux-là même qui, jusqu'ici, croyaient devoir formuler quelques réserves quant à une action énergique vis-à-vis du Reich, se ressaisissent en voyant la réussite de l'initiative de notre Premier. Notons, comme un symptôme caractéristique de l'opinion parlementaire, les lignes suivantes du sénateur Henry Bérenger, qui ne se faisait pas faute naguère de discuter les actes du gouvernement.

Toute la démocratie française se retrouvera derrière M. Poincaré, déclare-t-il, pour l'application prompt et claire d'un pareil programme. Si un peu de flottement a pu agiter, ces dernières semaines, les assemblées parlementaires, c'est que la politique de l'action n'apparaissait pas clairement et que beaucoup craignaient de lui voir substituer un peu partout la politique des moratoires. Mais il n'est pas douteux que le geste réfléchi de M. Poincaré a recristallisé autour de lui tous les Français en vue d'une action de payement nette et ferme sur l'Allemagne.

Faut-il s'étonner de cette attitude des milieux parlementaires ? Le contraire surprendrait plutôt ! Le programme du gouvernement n'est-il pas celui de toute la France ? Et comment ne pas retenir, pour l'approuver, cette formule du même sénateur ?

Nous devons, affirme-t-il, assurer à la fois sur le Rhin notre sécurité et nos paiements. C'est notre seule défensive désormais possible contre l'invasion et contre la faillite. A défaut de l'aide anglaise et de la garantie américaine, qui nous avaient été promises par le Traité de Versailles, mais qui n'ont pas été tenues par la suite, c'est la garantie sur le Rhin qu'il nous faut aller prendre nous-mêmes, et comment la France y parviendrait-elle ?

On ne saurait définir plus clairement la double aspiration de la France, qui ne cesse de redouter la faillite, que pour redouter le militarisme pangermanique ! Puisque, pour prévenir l'un et l'autre péril, nous ne devons compter que sur nous-mêmes, prenons en mains le gage de notre créance et la garantie de notre sécurité.

Le même programme qui a refait, au Parlement, l'union de toutes les volontés françaises, reconstruit pacifiquement le bloc des puissances latines de l'Europe Occidentale.

Avant de se ranger franchement et complètement à nos côtés, nos Alliés du Nord et du Sud-Est ont connu certaines hésitations : ils ne pouvaient se décider à se détacher de la tutelle anglaise.

Il sied de reconnaître d'ailleurs, pour comprendre l'attitude de la Belgique et de l'Italie, que ces deux pays ne peuvent agir en opposition avec l'Empire britannique.

C'est pourquoi, à la Conférence de Paris, Belges et Italiens ont voté d'abord, non pas contre le plan britannique, mais pour le plan français.

Et s'ils ont pu se ranger à nos côtés, c'est parce que les Anglais furent amenés à découvrir tout leur jeu, — un jeu manifestement inacceptable.

Mais, dira-t-on, n'avons-nous pas à craindre que nos Alliés modifient demain leur conduite et ne nous apportent qu'un faible appui ?

Nous ne le pensons pas : avec nous, comme nous, ils se réjouissent de s'être libérés de la tyrannie britannique.

Ils ne brûlent nullement du désir de retomber à nouveau en vassalité, une vassalité qui compromettrait par trop leurs intérêts primordiaux.

Et puis, la Belgique et l'Italie ont besoin, comme nous, du charbon, du bois, de l'azote d'Outre-Rhin, pour ne point parler des autres réparations.

Pas plus que nous, elles ne veu-

lent vivre sous la menace permanente de 60 millions d'Allemands ! Bref, il dépend de nous que le bloc latin de l'Occident, qui vient de se fonder, ne se désagrège pas : la communauté d'intérêts comme la communauté de culture nous invitent à contribuer de tous nos soins à son maintien.

Cette solidarité des trois nations latines s'est manifestée à nouveau au sein de la Commission des Réparations, à l'occasion du nouveau « manquement » allemand relatif aux livraisons de charbons.

Seul, le délégué de la Grande-Bretagne s'est refusé à constater un fait que le Reich lui-même ne songe pas à nier.

Sir John Bradbury reconnut, néanmoins, que l'Allemagne n'avait pas rempli, pour le charbon et le coke, ses obligations telles qu'elles avaient été fixées par la commission. Mais, ainsi qu'il l'avait déjà soutenu au sujet des livraisons de bois, il se refusa à constater un « manquement volontaire », parce que ce serait, dit-il, approuver la mise en jeu de sanctions graves.

A noter, que M. Boyden, l'observateur des Etats-Unis, n'hésita pas à reconnaître que, pour le charbon comme pour le bois, l'Allemagne avait manqué, et manqué volontairement, à ses obligations. Toutefois, il considère que ces « manquements » ne sont pas, dans l'énorme problème des réparations, d'une importance telle qu'ils permettent la mise en mouvement des plus graves sanctions.

En vertu du Traité, les gouvernements alliés ont le droit d'agir.

Cette action ne tardera pas, semble-t-il, à se manifester : le gouvernement paraît avoir pris déjà toutes mesures utiles en vue de l'occupation d'une partie de la Ruhr.

Une mission de techniciens, composée d'ingénieurs des mines et du génie maritime, a été dirigée sur Dusseldorf, où des ingénieurs belges et italiens les rejoindront.

Ces mesures sont destinées avant tout à assurer la surveillance et le contrôle sur diverses usines et, en premier lieu, sur les usines d'Essen.

Dans quelles conditions va s'effectuer l'action de cette mission technique ?

Il ne s'agit nullement d'exercer un contrôle sur l'ensemble de l'industrie allemande.

Il ne s'agit pas davantage de préparer un démembrement du Reich. Ces projets de domination économique nous sont complètement étrangers.

La France et la Belgique ont simplement l'intention de s'assurer les livraisons de charbon auxquelles elles ont droit et que l'Allemagne ne veut pas effectuer spontanément.

Puis, plus tard, quand se posera la question du prochain moratorium, les créanciers de l'Allemagne détientront un certain nombre de gages qui garantiront automatiquement les paiements ultérieurs du Reich.

M. Poincaré déclarait l'autre jour : « Nous ne mobiliserons ni un soldat, ni un cheminot ».

Excellente formule et qui railera tous les suffrages.

De fait, la prise de gages n'aurait entraîné aucun déploiement d'unités militaires ni aucune occupation nouvelle, si l'Angleterre avait consenti à y participer.

Aussi le gouvernement français, dans le plan qu'il a présenté à la conférence de Paris, avait-il soin d'écartier l'intervention de la force armée.

Il était convaincu que les Allemands ne tenteraient pas de résister, sous quelque forme que ce fût, à une opération où l'Angleterre figurerait aux côtés de la France.

Mais l'Angleterre n'a voulu ni s'associer à l'action de la France et de la Belgique, ni simplement l'approuver.

En adoptant cette attitude négative, le cabinet de Londres nous a mis dans l'obligation de prendre des précautions militaires.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'opposition britannique encourage la résistance des Allemands. Ce n'est pas tout. Notre confrère le Temps écrit : « si nous en croyons certains indices, le gouvernement de Berlin a reçu d'Outre-Manche quel-

ques conseils fâcheux. On lui a recommandé, semble-t-il, d'éviter soigneusement tout ce qui aurait l'air d'une offre adressée à la France. On lui a suggéré de soumettre à la commission des réparations, une nouvelle édition de ce projet Cuno qui s'est effacé le 2 janvier derrière le plan Bradbury. »

Qu'est-ce à dire, sinon que c'est Londres qui générerait les intérêts germaniques et inspirerait le gouvernement allemand ?

Pendant ce temps, le chancelier Cuno donne aux journalistes américains une interview agressive, où il accuse la France de rompre le traité.

En même temps, il amorce une vaste manœuvre destinée à rejeter, sur la France, aux yeux de ses concitoyens, la responsabilité des souffrances qu'ils éprouvent.

Le chancelier déclare : « Le peuple allemand, s'il le faut, s'engagera dans la voie de la souffrance. »

C'est donc à la France que le gouvernement du Reich tâchera de reprocher, à l'avenir, les souffrances qu'éprouvera le peuple allemand. On racontera que si les Français n'avaient pas pris de gages dans la Ruhr, le mark n'aurait pas subi une nouvelle débâcle et l'ouvrier allemand ne serait pas réduit à être serf, gréviste ou chômeur.

Nous avons déjà dénoncé ceux qui s'apprêtent à propager cette légende, en ce qui concerne l'effondrement du mark. Nous ferons de notre mieux pour qu'on ne puisse pas non plus tromper le public, au sujet des crises ouvrières qui menacent d'éclater en Allemagne.

Ces crises ouvrières surgiront-elles ? On peut espérer que non, que le calme régnera.

Mais comment ne pas relever le fait que les communistes français ont précédé dans la Ruhr nos ingénieurs, en vue d'examiner « la situation avec les communistes allemands et russes » ?

Ce qui veut dire, en langage vulgaire, que les Cachin, Monmousseau, Sémart et consorts sont partis pour tenter de soulever contre la France la classe ouvrière.

Leur tentative est vouée à l'échec ! Mais quelle réprobation n'éprouver pas pour l'odieuse besogne qu'ils s'efforcent d'accomplir !

Le gouvernement français a décidé de sévir contre l'inconcevable propagande communiste en faisant procéder à l'arrestation d'une demi-douzaine de militants.

L'opinion attendait, — et réclameait — un pareil acte d'énergie et de salubrité publique !... M. D.

INFORMATIONS

A Dusseldorf

Les premières troupes françaises pour l'occupation de la Ruhr sont arrivées à Dusseldorf. Presque tous les garages d'automobiles ont été réquisitionnés par les autorités françaises.

Le ravitaillement de la population de la Ruhr

Toutes les mesures sont prises actuellement pour distribuer aux populations de la Ruhr, les vivres dont elles ont besoin ; des stocks importants ont été constitués. Ils seront distribués au fur et à mesure ; ainsi se trouvera bien établi que notre politique de coercition ne vise que le gouvernement allemand, — mais vis-à-vis de la population rien ne sera fait — au contraire — qui puisse l'inquiéter.

Coopération des troupes belges

Conformément à la promesse que, spontanément, M. Theunis avait faite à M. Poincaré et à la décision du ministère belge, deux divisions belges seront aux côtés des troupes françaises. Elles se trouvent à l'ouest de Dusseldorf. Elles ont été acheminées au point de rassemblement commun et leur avance se déclenchera en même temps que la nôtre. L'état-major français a communiqué à l'état-major belge tout le plan élaboré par le maréchal Foch. L'accord est complet.

Les américains quittent les pays rhénans

Le président Harding a ordonné le retour des troupes de Rhénanie.

Contre la propagande communiste

Mercredi matin, le gouvernement, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a pris des mesures contre les communistes qui par leur action de propagande contre l'occupation de la Ruhr ont, affirme-t-il, commis le crime d'attentat contre la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat.

Cinq communistes Monmousseau, Marrane, Pietri, Gourdeau, Treint et Lartigue ont été arrêtés. Certains autres, tel que M. Sémard, n'ont pu être atteints par les mandats.

Des perquisitions ont été opérées à leur domicile au siège de l'Humanité et dans le bureau de M. Cachin, directeur. Des documents très intéressants ont été saisis.

Les poursuites contre M. Cachin

Dans les milieux parlementaires, on s'attend de plus en plus au prochain dépôt d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Cachin. Le député communiste de la Seine, qui, pendant toute la durée de la session, jouit, ainsi que tous ses collègues, de l'immunité parlementaire, n'a pas pu être mis en état d'arrestation comme les autres membres du parti communiste.

La traversée du Sahara

Un télégramme de Tombouctou, via Dakar, annonce que la mission qui tentait la traversée du Sahara en automobile, a vu ses efforts couronnés de succès et est entrée à Tombouctou, dimanche dernier, après une dernière et rude étape de vingt-sept heures.

Chambre des Députés

Séance du 9 janvier 1923

La rentrée de la Chambre a eu lieu mardi : la séance était présidée par M. Andrieux, doyen d'âge. En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Andrieux prononce une allocution dans laquelle il évoque le souvenir des fondateurs de la République ; il adresse un hommage à M. Clemenceau et critique le système électoral actuel, la proportionnelle, car, dit-il, le régime parlementaire est un régime de majorité, et termine en souhaitant que le droit de vote soit accordé aux femmes.

La Chambre procède à l'élection de son bureau : M. Raoul Pérot est réélu président ; MM. Martin, André Lefèvre, Landry, Arago, sont élus vice-présidents.

MM. Manaut, Taponnier, Miellé, About, Frouin, Jades, Vallat, Defos du Rau, sont élus secrétaires.

MM. Saumand, Duclos-Montéil, Lenoir, sont élus questeurs.

Sénat

Séance du 9 janvier 1923

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence du doyen d'âge M. Gustave Denis, sénateur de la Mayenne, âgé de 90 ans. M. Denis prononce le discours d'usage dans lequel il examine la situation politique intérieure de la France. La situation est pleine de difficultés, dit-il, mais il a l'espoir qu'il en sera autrement quand la Société des Nations sera en mesure de remplir dans le monde, la mission qui lui a été dévolue. Il déclare que l'Allemagne doit payer ce qu'elle doit.

Le Sénat procède à l'élection du bureau pour 1923.

M. Bourgeois est réélu président par 217 voix.

MM. Rattier, Bienvenu-Martin, Bérard, Genouvrier sont élus vice-présidents.

M. Lanciai, Fenoux, Pelhée, Dupuy, Morand, Milan, Baignan, St-Maur, sont élus secrétaires.

MM. Poirson, Ranson, Vieu sont élus questeurs.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bourgeois qui remercie ses collègues de la marque exceptionnelle de confiance qu'ils viennent de lui donner. Mais, victime d'un accident d'automobile, il ne peut pas songer à remplir de longtemps les devoirs de sa fonction. Dans cette lettre, M. Bourgeois affirme le droit de la France aux réparations, et il signale les méfaits de la politique des intérêts matériels et immédiats représentée par une coalition de la finance internationale. La France défend la politique qu'elle a défendue de tout temps, la politique des idées, celle du droit.

Séance du 10 janvier 1923

Le Sénat discute le projet relatif au renforcement de la Banque Industrielle de Chine. M. Delahaye critique vivement le projet et proteste contre la conspiration du silence faite sur les scandales de la Banque Industrielle de Chine. Il met en

cause MM. Jeanneney, Berthelot et conclut en demandant une enquête.

M. Jenouvrier est partisan du renforcement mais il ne veut pas que l'on accorde une absolue quelconque pour les actes qui ont été commis.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

CHRONIQUE LOCALE

UN PROJET !

Chaque année, durant la période pluvieuse, comme celle que nous subissons depuis 1 mois à Cahors, les réminiscences, toujours les mêmes, s'élevaient contre la saleté des rues, des routes.

Et tout naturellement, on rend responsable les services publics de voirie de cet état de choses.

Si ces services faisaient nettoyer les rues, s'ils occupaient des équipes d'ouvriers pour procéder à ce nettoyage, les rues, sans conteste, n'offriraient pas ce lamentable spectacle d'un répugnant dépôt.

Mais, à ces réminiscences, les services de la voirie répondent : « Nous n'avons pas de personnel ; la main d'œuvre manque, les balayeurs mécaniques qui coûtent trop cher ne peuvent pas assurer le nettoyage partout. »

Ceux qui récriminent n'entendent pas ces raisons. Ils constatent que les rues sont sales. A ceux qui ont la charge de faire nettoyer ces rues, le soin de se débrouiller.

Il manque de main-d'œuvre ? Oui, certainement. Mais n'y aurait-il pas moyen d'en trouver un peu plus qu'il n'y en a ?

A une époque, une idée fut émise qui n'était pas dénuée de bon sens.

On demandait que l'on occupât pour les grands nettoyages des rues et des routes cette main-d'œuvre inutilisée et qui est composée par tout un ramassis de vagabonds, de trimardeurs, de chapardeurs que l'on recueille, que l'on nourrit, que l'on chauffe douillettement, dans les prisons, pendant la période d'hiver.

Ces individus, à l'approche de cette période si mauvaise pour eux, n'hésitent pas à aller vers le gendarme, pour se faire arrêter, et coffrer, car il fait meilleur dedans que dehors...

Pourquoi ces individus qui considèrent la prison comme leur quartier d'hiver, ne seraient-ils pas occupés au nettoyage des rues et des routes ?

Ah ! Cela chambarderait tous les règlements administratifs pénitentiaires ! Oh ! la belle histoire ! Il vaut donc mieux entretenir une pègre inutile et nuisible, qui ne rapporte rien et coûte cher aux contribuables, sans compter les dépravations, les chapardages qu'elle commet quand, à la belle saison, on la laisse errer sur les grands chemins !

Eh bien, l'Italie est à la veille de chambarder ses règlements administratifs pénitentiaires.

Le grand juriste Enrico Ferri a déposé un projet qui consiste en ceci : « Les prisonniers enfermés la nuit travailleront le jour dans les colonies agricoles spécialement aménagées. Le salaire donné aux prisonniers sera divisé en trois parts, dont une ira à l'Etat, l'autre à la partie civile, la troisième restera aux condamnés ou à leurs familles. »

Que ce projet ne soit pas du goût de l'administration française, il indique néanmoins la nécessité de chercher de la main-d'œuvre et de la prendre là où elle est.

En France, quand il y a une corvée à faire, on a recours aux soldats : ceux-ci sont bons pour tout, même pour les corvées, les nettoyages les plus indésirables, les plus répugnants.

Et on laisse les individus les plus indésirables, les plus répugnants, tous ces chevaux de retour de la mendicité, du vagabondage, de la maraude, dans des immeubles confortables, où ils ne font que ce qu'ils veulent faire !

Que le projet du juriste italien Enrico Ferri ne soit pas appliqué en ce qui concerne l'exploitation de colonies agricoles pour les détenus de droit commun, soit : mais en France, on pourrait bien, utiliser cette main-d'œuvre pour les services des nettoyages des rues, les services d'hygiène !

LOUIS BONNET.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, tirage qui a eu lieu dans la séance de mardi, 9 janvier, M. Fontanille fait partie du 4^e bureau, M. de Monzie, du 5^e et M. Louhet du 8^e.

Instruction physique

M. Lemaire, capitaine au 7^e d'infanterie, chef de section subdivisionnaire d'instruction physique à Cahors est affecté au 14^e d'infanterie.

Mutuelle-bétail

A la demande de M. Louis Delport, député, le ministre de l'Agriculture vient d'accorder une subvention de 100 francs à la Mutuelle-bétail de la commune de Laburgade (canton de Lalbenque).

Cour régionale

M. Ducasse, président de chambre à Agen, est nommé président de la Cour régionale d'Agen ; MM. André et Castex, conseillers à Agen, sont nommés membres de la Cour régionale.

A la Préfecture

M. Daniel Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture est nommé chef de division en remplacement de M. Loubières, admis à la retraite.

La nomination de M. Rescoussié était, tout naturellement, attendue, néanmoins, elle a été accueillie avec satisfaction par tous ceux qui apprécient l'intelligence, le dévouement et la connaissance des affaires départementales de cet excellent fonctionnaire.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien amicales félicitations.

M. Girma, sous-chef de division, est également nommé chef de la 2^e division en remplacement de M. Cazard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

C'est à ses qualités professionnelles, à son travail consciencieux et apprécié que M. Girma doit sa nomination qui est, comme celle de M. Rescoussié, très bien accueillie.

Nous adressons à M. Girma nos vifs compliments.

Tribunal des pensions

Le tribunal départemental des pensions pour l'année 1923 est composé ainsi :

Président : M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors.

Membre titulaire : M. Mage, juge au tribunal civil de Cahors.

Membre suppléant : M. Treich, juge au tribunal civil de Cahors.

Délégué du conseil de préfecture : M. Lescalle, vice-président du conseil de préfecture du Lot.

Médecin, Membre titulaire : M. Besse, docteur en médecine à Cahors ; membres suppléants : MM. Malbec et Rougier, docteurs en médecine, à Cahors.

Délégués des pensionnés. — Membre titulaire : M. Grandcourt, négociant à Cahors ; membre suppléant : M. Bergon, imprimeur à Cahors.

Commissaire du gouvernement. — Titulaire : M. Oussel, sous-intendant militaire à Cahors, suppléant : M. Reymond, sous-intendant militaire à Montauban.

Greffier : M. Bonnefous, greffier en chef du tribunal civil à Cahors.

Commis greffiers : MM. Gallié et Baldy, commis greffiers du tribunal civil à Cahors.

FÉDÉRATION des planteurs de tabac du Lot

Une réunion importante des délégués des syndicats de Planteurs du Lot eut lieu dimanche 7 janvier à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Delport, député.

Après avoir indiqué à l'assemblée le but de la réunion qui est de faire connaître le nouveau mode de paiement des qualités de tabac, il donne la parole à M. Delmas, député.

Celui-ci démontre la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'accepter ce projet. Le maintien du statu-quo n'était plus possible, malgré tous les efforts des délégués des planteurs du Sud-Ouest lors de la réunion de la Commission Paritaire. Ceux des autres régions réclamaient une réforme. Une scission entre planteurs de tabac gros et de tabac fin était à craindre. Les planteurs de tabac gros étant les moins nombreux, il

